

**DEVOIR DE CONTROLE D'ECONOMIE**

Troisième trimestre / 4 E.G.4&5  
Durée :3 heures

**Partie I : ( 8 points)**

1/ Pourquoi le transfert technologique n'a pas engendré des effets d'entraînement dans certains PED? ( 3 points)

2/ Soient les données suivantes relatives à une économie fictive. ( 3 points)

**Evolution des prix des exportations et des prix des importations**

|                                   | T <sub>1</sub> |        | T <sub>2</sub> |        |
|-----------------------------------|----------------|--------|----------------|--------|
|                                   | Valeur         | Indice | Valeur         | Indice |
| Prix à l'exportation<br>( en UM ) | 2500           | ?      | 3200           | ?      |
| Prix à l'importation<br>( en UM ) | 3400           | ?      | 3800           | ?      |

*Exemple*

a- Complétez le tableau.

b- Calculez puis interprétez l'indice des termes de l'échange.

c- Sachant que :

- le taux d'effort à l'exportation est de 80 % ;
- le taux de dépendance est de 120%.

Calculez puis interprétez le taux d'ouverture et le taux de couverture.

3/ Expliquez le rôle du progrès technique dans l'amélioration de la compétitivité-prix. ( 3 points)

**Partie II : ( 12 points )**

Après avoir expliqué l'action de l'environnement socio-économique sur la diffusion des innovations, vous montrez les obstacles connus par certains PED leurs empêchant d'en profiter de cette diffusion.

Traitez ce sujet en vous basant sur vos connaissances et les documents ci-après

 **Document 1 :**

**L'aide de l'Etat à la recherche- développement**

Les investissements réalisés dans le domaine de la recherche-développement par les entreprises opérant dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la pêche donnent lieu au bénéfice :

1/ de l'exonération des droits de douane et des taxes d'effet équivalent, de la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée au titre d'équipements importés qui n'ont pas de similaires fabriqués localement et qui sont nécessaires à la réalisation de ces investissements, et de la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur les équipements fabriqués localement.

2/ d'une prime spécifique dont le montant et les modalités d'octroi sont fixés par décret.

**Source :** Article 42 du code d'incitation aux investissements en Tunisie

 **Document 2:**

**L'entrepreneur : un acteur primordial**

La transformation de l'outillage, la mise en place de nouvelles méthodes de production, la conquête de nouveaux marchés et, plus généralement, le recours à de nouveaux procédés dans les affaires, introduisent, avec la dimension du pari, le risque de l'erreur et se heurtent à des obstacles que l'on ne rencontre pas lorsque l'on s'en tient à une gestion routinière. Voilà qui paralyse la majorité des entrepreneurs, si bien qu'ils peuvent changer leurs méthodes lorsqu'ils perçoivent clairement le succès des autres. La stratégie de l'innovation réclame de l'énergie, de la décision et l'aptitude à reconnaître, dans une situation donnée les facteurs qui déterminent le succès. On rencontre rarement toutes ces qualités réunies et c'est ce qui explique pourquoi le réflexe concurrentiel ne fonctionne pas automatiquement dans certains PED.

**Source :** J.A.Schumpeter, impérialisme et classes sociales

 **Document 3 :**

Quelle mentalité ?



Dessin de plantu